

	<p>Local Syndical : CFP DE QUIMPER 3 BD du Finistère CS 31720 29107 QUIMPER</p> <p>solidairesfinancespubliques.ddfip29@ dgfip.finances.gouv.fr</p>	
Compte rendu de la formation spécialisée du 04/12/2023		

Déclaration liminaire

Solidaires Finances Publiques a déploré le manque d'avancées sur les négociations qui se déroulent actuellement. **Solidaires Finances Publiques** a également dénoncé le manque de dialogue social et au nom de ce dernier a demandé l'établissement d'un calendrier prévisionnel

Notre déclaration liminaire est visible dans son intégralité à l'adresse suivante :

https://sections.solidairesfinancespubliques.info/290/files/290/documents/Formation_Sp%C3%A9cialis%C3%A9e/FS_04- décembre prochain12-2023_-D%C3%A9claration_liminaire.pdf

En réponse aux déclarations liminaires lues, Le Président de la Formation spécialisée déclare que concernant les suppressions d'emploi, le constat, fait par une autre organisation au sujet des suppressions d'emploi, n'est pas exact et qu'il faudra compter sur une augmentation de 148 emplois en 2024, ce qui représentera 3 postes pour le Finistère.

Le Président accède favorablement à la mise en place d'un calendrier prévisionnel voulu par **Solidaires Finances Publiques**.

Nous resterons donc attentifs .

1/ Propositions d'amendements pour le règlement intérieur CSAL -FS

Le règlement intérieur se divise en 3 parties, les dispositions communes, les dispositions propres au CSA et les dispositions propres à la formation spécialisée. La formation spécialisée étant, maintenant une déclinaison du Comité Social d'Administration, il était prévu que chaque article soit étudié lors de cette réunion pour permettre le vote sur le règlement intérieur lors du CSA du 19 décembre prochain.

L'intersyndicale a décidé de n'évoquer que les points relatifs à la Formation spécialisée au motif que certains membres siégeant au CSA étaient absents.

Les organisations syndicales gardent à l'esprit que les amendements proposés ont peu de chance d'être acceptés.

2/ Présentation du Duerp et du Pap

En préambule de ce point, **Solidaires Finances Publiques** a demandé à l'assistante de prévention de bien vouloir rappeler les modalités de classement des points présents au Duerp.

Pour rappel :

12 catégories de risques sont répertoriées dans le guide, comme par exemple risque chimique, risque lié au déplacement et aux chutes... etc. Ce guide peut aider les chefs de service pour le DUERP. La campagne est allégée 1 année sur 2, et consiste à modifier le recueil des risques dans l'application DUERP (risque supprimé, situation exposition empirée ou non, mesure de prévention qui supprime ou diminue le risque). **CHAQUE** chef de service doit le faire (après réunion avec les agent.es).

Certains chefs de service qui sont à la tête d'un nouveau service doivent établir un recueil complet. Pour les autres services , il s'agira de simples modifications.

A l'issue de la campagne tous les recueils des services fusionnent pour créer le document unique.

Le Plan Annuel de Prévention est alors émis.

Les modalités de classement sont les suivantes :

La Fréquence

F0 : jamais

F1 : annuellement

F2 : mensuellement

F3 : hebdomadaire

F4 : quotidien

Gravité :

G0 inconfort.

G1 : bénin

G2 : sérieux

G3 : grave

G4 : très grave risque d'incapacité totale voire décès.

Maîtrise du risque :

M0:maîtrisé

M1:très maîtrisé

M2 : Peu Maîtrisé

M3 : très peu Maîtrisé

M4 : non maîtrisé

Probabilité que le risque se produise :

P0 : improbable

P1 : très peu probable

P2 : peu probable

P3 : probable

P4 : très probable

Les probabilités et la maîtrise du risque sont calculées en Direction pour permettre la classification des risques en 4 cotations :

Risque A : Intolérable

Risque B : A résoudre rapidement

Risque C : Non prioritaire

Risque D : qui ne met pas en jeu la santé de l'agent.

Solidaires émet des doutes sur la qualité du duerp au motif que certains chefs de services le remplissent par fantaisie sans associer les agents ou ne le remplissent pas. De plus, on constate dans le PAP que les solutions proposées sont en deça de ce qui pourrait être proposé pour supprimer le risque ou du moins pour l'alléger. On ne doit pas utiliser les ateliers sophrologie financés par la Formation Spécialisée comme pansements.

On constate une fois de plus dans ce PAP, une ligne récurrente sur la qualité de ménage.

Solidaires Finances Publiques indique que ce risque pourrait être diminué si la DGFIP acceptait de payer une prestation ménage plus importante.

La direction a clairement indiqué qu'aucun réhaussement de la prestation ménage ne serait effectué.

Ainsi les membres de la Formation Spécialisée ont émis un avis défavorable sur ce plan annuel de prévention.

Une Organisation syndicale s'enquiert de connaître les dispositions prises pour la gestion de site sur Quimper ty Nay.

La Direction pense opter pour une désignation d'office , vers des cadres A.

Solidaires Finances Publiques a rappelé sa demande sur la présentation en local des mesures de protection des agent.es.

3/Point sur le budget

En date du 04/12/2023, le budget disponible était de 38 171€.

Lors du dernier groupe de travail, il avait été prévu de financer un abri à vélo pour le site de Quimper Ty Nay. Au vu du prix présenté par l'assistante de prévention, une organisation syndicale, estime que c'est trop cher. Un consensus a été trouvé : la Formation spécialisée financera un abri à vélo pour le site de Brest Duquesne qui est le site préfigurateur pour le plan départemental de mobilité employeur pour cette fin d'année et la Direction financera un pour Quimper Ty Nay(un recensement est en train d'être fait pour les agent.es de Quimper) pour 2024.

Si la prise en charge pour l'abri de Brest ne pouvait se faire, il serait reporté en 2024 et le reste du budget serait orienté vers un réapprovisionnement du stock de petits équipements (lampes, trolley, lampadaires... etc).

Solidaires Finances Publiques a demandé que tout ce qui avait été accepté pour 2023 et qui n'aurait pas pu être financé par manque de temps soit reconduit pour 2024.

4/Questions diverses

- Une organisation syndicale souhaite évoquer les difficultés et les conflits constatés sur un site du département peut être dûs à une mauvaise gestion ou une mauvaise organisation consécutive au Nouveau Réseau de Proximité.

La Direction en prend bonne note et confirme avoir connaissance du problème.

- **Solidaires Finances Publiques** demande l'avancée des travaux pour la toiture de Quimperlé qui connaît actuellement des infiltrations .

Le montant des travaux s'élèvent à environ 75 000€. Il s'agit d'un problème d'étanchéité de la toiture et non de solidité. **Solidaires** s'interroge sur le fait que le site ne soit pas mis hors d'eau.

Le problème a été remonté , et la Direction attend maintenant des crédits de la Centrale .

- **Solidaires Finances Publiques** évoque un problème de moquette qui se décolle à Morlaix , présentant un risque de chute.

- **Solidaires Finances Publiques** rappelle sa demande de réparer la lumière à l'entrée du personnel de Quimper Ty Nay côté Ouest.

- Une organisation syndicale souhaiterait qu'une visio soit faite avec les quelques agent.es encore en télétravail 5 jours /semaine avec la Direction au-delà de ce qui pourrait être fait avec le chef de service, afin de les informer de certaines nouveautés et de prendre leurs nouvelles.